



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 25 mars 2021

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur les pratiques culturelles en grandes
cultures en 2021 (PK GC 2021)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures en 2021 (PK GC 2021)
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>L'enquête PK GC 2021 concerne les exploitations cultivant les grandes cultures suivantes : blé dur, blé tendre, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage, maïs grain, betterave sucrière, pomme de terre, soja, féverole, lin oléagineux, canne à sucre dans les DOM (cultures déjà enquêtées en 2017).</p> <p>La distinction entre orge de printemps et orge d'hiver, et l'introduction du sorgho, du lin fibre, de l'avoine de printemps et de l'avoine d'hiver sont à l'étude.</p> <p>Les prairies seront désormais enquêtées dans une enquête dédiée, compte tenu de la spécificité de cette filière.</p>
Champ géographique	L'enquête PK GC 2021 est prévue dans les principales régions productrices par culture, en métropole et dans les DOM lorsqu'ils sont concernés.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures en 2021
URL de consultation du questionnaire	Pas encore disponible (le questionnaire est en cours de test sur le terrain)
Objectifs	L'enquête a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturelles et d'exploitation des agriculteurs produisant des grandes cultures. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture, et utilisés dans le cadre du suivi du plan Ecophyto

	du ministère en charge de l'agriculture.
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :</p> <p>données générales sur l'exploitation : orientation, engagement dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou en lien avec l'agroécologie, analyse de terre, diagnostics à l'échelle de l'exploitation reconstitution de l'itinéraire technique suivi sur la parcelle enquêtée : disposition de la parcelle (cours d'eau, bande enherbée), engagement à respecter un cahier des charges particulier, précédents cultureaux, préparation du sol, semis, fertilisation, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, enregistrement des pratiques, irrigation usage des produits phytopharmaceutiques sur l'ensemble de l'exploitation : type et réglages du pulvérisateur, maniement et protection de l'utilisateur, pratiques visant à réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques.</p>
Historique	<p>Les enquêtes sur les pratiques culturelles des agriculteurs constituent un outil majeur d'évaluation et de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. En 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complétant l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies. Afin de permettre un suivi des pratiques sur un champ plus large, les enquêtes « Pratiques culturelles » ont été progressivement étendues aux cultures fruitières (en 2012) et légumières (en 2013). Lancé à la fin des années 2000, le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM. L'enquête PK GC 2021 fait suite à l'enquête portant sur les pratiques culturelles de 2017, ainsi qu'à l'enquête allégée sur les pratiques phytosanitaires en 2014, et aux enquêtes sur les pratiques agricoles complètes en grandes cultures et prairies de 2011, 2006, 2001, 1994.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>La précédente enquête, qui portait sur les pratiques culturelles en grandes cultures en 2017, s'est déroulée de janvier à mai 2018. A l'issue de la collecte, environ 28 000 parcelles ont été enquêtées, dont une centaine d'exploitations hors champ. L'enquête s'est</p>

	<p>déroulée sans difficultés majeures sur le terrain.</p> <p>De premiers résultats nationaux ont été publiés en juin 2019 dans un Chiffres et Données portant sur le nombre de traitements et l'IFT (indicateur de fréquence de traitement). Un Chiffres et Données déclinant tous les résultats chiffrés de l'enquête a été publié en novembre 2020. Des publications régionales ont également été réalisées.</p>
Concertation	<p>Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, des instituts de recherche et des organisations professionnelles agricoles a été constitué pour examiner le questionnaire de l'enquête et échanger sur les utilisations des données. Il a été réuni en distanciel le 17 septembre 2020, puis sollicité ponctuellement par mail.</p>
Origine de la demande	<p>Cette enquête permet de répondre aux besoins de suivi du plan Ecophyto piloté par la Direction générale de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture et d'alimenter le débat public s'agissant des pratiques culturales et traitements phytopharmaceutiques en grandes cultures.</p> <p>Elle permet également de répondre au règlement (CE) n°1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides et apporte des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en oeuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».</p> <p>Enfin, elle fournit de nombreuses données mobilisables par les chercheurs travaillant sur ces domaines.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>Il n'existe pas d'autres sources disponibles actuellement sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en grandes cultures, qui couvre l'ensemble du territoire concerné par cette enquête.</p> <p>Cette enquête fait partie des enquêtes « Pratiques culturales » du SSP, qui suivent l'évolution des pratiques des agriculteurs dans les filières suivantes : Grandes cultures, Prairies, Viticulture, Arboriculture et Production de légumes. Chaque filière est enquêtée tous les 4 à 5 ans.</p>
Extensions géographiques	RAS
Utilisateurs	

Les utilisateurs finaux des données collectées sont :

- les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, l'Anses;
- les instituts de recherche (Inrae, autre);
- instituts techniques (Arvalis, autre..).

Les données relatives à l'utilisation des pesticides sont par ailleurs transmises à Eurostat.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La collecte aura lieu de janvier à avril 2022 et portera sur la campagne 2021.
Mode de collecte	L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système Capi).
Comitologie	En plus du comité des utilisateurs réuni une fois en amont de l'enquête, des comités de projets sont réunis très régulièrement tout au long de la préparation de l'enquête pour faire des points d'avancement et valider les différentes étapes. Enfin, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit annuellement pour valider le calendrier des enquêtes Pratiques culturales et faire évoluer si besoin le dispositif.
Contraintes pour l'enquêté	<p>L'enregistrement des pratiques culturales est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure. Un courrier est adressé aux exploitants par les services régionaux pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler les informations nécessaires.</p> <p>Un projet visant à mobiliser les données saisies par les exploitants dans leurs outils de gestion parcellaire est en cours d'élaboration, afin d'alléger cette charge d'enquête à terme, et de compléter les données collectées par enquête. S'agissant de l'enquête PK GC 2021, une expérimentation est prévue début 2022, visant à récupérer directement auprès des éditeurs de logiciel les interventions phytosanitaires des enquêtés qui l'acceptent, en</p>

	parallèle de la collecte de l'enquête. Cela permettrait de réaliser ex-post des comparaisons des interventions phytosanitaires issues des logiciels d'une part, et collectées par enquête d'autre part.
Coût de l'enquête	<p>Moyens humains : 1 responsable d'enquête avec un appui pour la préparation de l'outil de collecte (1 ETP niveau A, 1 ETP niveau B), des questionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 11 ETP durant la phase de collecte).</p> <p>Moyens financiers : budget d'environ 1.7 millions € prévu avec un cofinancement par l'Office français pour la biodiversité (OFB) et le ministère en charge de l'agriculture dont environ 1 400 000 € pour la collecte.</p>
Organisme collecteur	La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'agriculture et de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture
Plan de sondage	<p>Les parcelles enquêtées seront tirées dans le fichier de la PAC 2021. Les échantillons des enquêtes précédentes avaient également été tirés dans la PAC.</p> <p>Pour chacune des espèces listées précédemment, un échantillon à enquêter sera tiré à partir de l'univers des exploitations ayant au moins une parcelle de l'espèce considérée. Une seule parcelle sera interrogée au sein de chaque exploitation tirée.</p>
Taille de l'échantillon	28000

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Autres services producteurs	
Partenariat	Enquête cofinancée par l'Office Français pour la Biodiversité
Date prévisionnelle de la première publication	T2 2023 pour la première publication (Chiffres et Données sur les IFT et nombre de traitements)